



Compte rendu de la réunion des plateformes de la société civile sur la mise en œuvre de la lettre d'intention de l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique centrale (CAFI)

13 décembre 2019



Cette réunion a été financée par le programme UK Aid du gouvernement britannique. Cependant, les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement britannique.



Introduction

Dans le but de mettre en œuvre le plan d'investissement de la REDD+ (Réduction des Emissions due à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts), une Lettre d'Intention (LOI) a été signée le 3 septembre 2019 à Paris entre le Président de la République du Congo Denis Sassou-Nguesso et le Président français Emmanuel Macron au titre de la Présidence du Conseil d'administration de l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (CAFI). Cette LOI, transversale, comprend plusieurs secteurs ayant un impact sur les forêts (mines, terres, exploitation forestière et agricole). Le suivi de sa mise en œuvre requiert l'implication de l'ensemble de plateformes de la société civile œuvrant pour la bonne gouvernance forestière et climatique en tant que partie prenante du processus. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Forest Governance Market and Climate (FGMC) financé par le département du Développement international du gouvernement britannique et avec l'appui technique de Fern, l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) en collaboration avec la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH) et le Cadre de Concertation des Organisations de la société civile pour la Réduction des Emissions liées à la Déforestation et la Dégradation des forêts (CACO-REDD) ont organisé le 13 décembre 2019 à Brazzaville une réunion de mise en commun des priorités de la société civile relatives au suivi du processus CAFI en République du Congo. Cette réunion avait pour objectif :

1. D'identifier les priorités d'intervention des différentes plateformes concernant le suivi de la LOI de CAFI.
2. De définir les besoins et ressources nécessaires pour effectuer ce suivi.
3. De convenir de synergies entre les plateformes impliquées dans la gouvernance forestière sur le processus d'aménagement du territoire.

1. Déroulement de la réunion

Après le mot de bienvenue prononcé par Christian Mounzéo, le coordonnateur national de la RPDH, ce dernier a présenté le contexte dans lequel la rencontre était organisée ainsi que les attentes de la société civile concernant l'impact de CAFI.

1.1. Communication de la représentante de CAFI

Dans son propos introductif de sa présentation, Amarys PREUSS, la représentante du secrétariat de CAFI en République du Congo a rappelé aux représentants des plateformes présents, son désir de travailler avec la société civile dans l'exécution de la lettre d'intention de CAFI.

En effet, au niveau de l'Afrique centrale, le processus CAFI avait débuté en République Démocratique du Congo et s'est ensuite étendu au Gabon et à la République du Congo.



Présentation de la lettre d'intention de CAFI

Dans sa présentation, elle a souligné que l'ambition de CAFI est de préserver les forêts du bassin du Congo à travers une meilleure coordination, une approche long terme et un partenariat avec les pays de la sous-région, pour renforcer les capacités, stimuler les réformes et cibler les facteurs interconnectés de la déforestation. Cette initiative régionale multi-partenaire couvre les pays de l'Afrique centrale (République Démocratique du Congo, République du Congo, Gabon, République Centrafricaine, Cameroun et Guinée Equatoriale) à haut couvert forestier et faible taux de déforestation. Par ailleurs, plusieurs pays interviennent en qualité des partenaires techniques et financiers notamment, la France, l'Allemagne, la Norvège, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, et la Corée du Sud ainsi que l'Union européenne.

La mission principale de CAFI est de :

- Reconnaître et préserver la valeur des forêts dans la région pour atténuer les changements climatiques, lutter contre la pauvreté et contribuer à un développement durable.
- Mettre en œuvre des cadres d'investissement intersectoriels et à faibles émissions à l'échelle nationale incluant des réformes des politiques publiques et qui ciblent les vecteurs de la déforestation et la dégradation des forêts.

CAFI entend aussi :

- Servir de plateforme pour une coordination intégrée des bailleurs.
- Fournir des investissements REDD+ nationaux soutenus.
- Proposer un mécanisme de financement via le Fonds Fiduciaire Multi-Partenarial du PNUD (MPTF) sera ouvert aux donateurs publics et privés.
- Des agences seront sollicitées pour la mise en œuvre des projets (Nations Unies, Banque mondiale, agences de coopération, etc.).

La LOI signée le 3 septembre 2019 entre la République du Congo et la France comprends huit domaines clés :

1. Aménagement du territoire
2. Sécurisation du foncier rural
3. Renforcement du contrôle environnemental et social des activités sur le couvert forestier et la biodiversité
4. Agriculture durable
5. Gouvernance forestière et gestion durable des forêts
6. Gouvernance des secteurs mines, hydrocarbures et infrastructures
7. Promotion du bois énergie durable et des énergies renouvelables
8. Renforcement de la gouvernance, de la coordination et du financement

L'agenda de CAFI pour l'année 2020 se présente comme suit :

- Janvier 2020 : publication de l'appel à manifestation d'intérêts (AMI)
- Février 2020 : revue des offres des agences
- Mars 2020 : réunion du Conseil d'Administration, sélection des agences d'exécution
- Juillet 2020 : documents de projet
- Octobre 2020 : début de la mise en œuvre des projets

Pour clore sa communication, la représentante de CAFI a invité la société civile de lui transmettre des propositions afin d'alimenter le dialogue qui se poursuivra au mois de janvier 2020 entre CAFI et la société civile. Elle a également encouragé les synergies entre les plateformes afin de faire des propositions pertinentes et efficaces sur les thématiques clés de la gouvernance forestière sur lesquelles la société civile veut concentrer ses efforts pour le succès de la LOI de CAFI.

En outre, elle a encouragé les acteurs des plateformes présentes à la réunion de profiter de sa présence pour faire des propositions chacune dans les domaines qui les concernent en gardant à l'esprit les différents jalons de la LOI.

1.2. Phase des questions-Réponses et quelques propositions

→ Le coordonnateur de la RPDH a estimé qu'il était plus efficace que CAFI recrute un consultant indépendant pour effectuer une consultation plus inclusive et élargie de toute la société civile. Cette proposition a été retenue par la représentante de CAFI, qui a précisé que cette démarche avait été retenue pour la question du renforcement de la gouvernance, de la coordination et du financement du processus au Congo.

ONTSOUON Asse, membre du collège de la société civile de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) s'est interrogé sur la durée du projet et le montant global pour le financement :

→ Amarys PREUSS a répondu que la période couverte est 2019-2025 et que le montant alloué est de 45 millions de dollars ainsi que 20 millions de dollars pour des projets déjà identifiés.

Il a également été suggéré de veiller à être inclusif dans la composition du cadre de concertation afin que la société civile soit partie prenante dans le processus décisionnel. Un cadre juridique doit être élaboré pour encadrer le cadre de concertation pour la mise en œuvre de la LOI de CAFI.

KALENGA Marie-Ange, représentante de Fern a estimé que CAFI devrait faire un diagnostic sur les activités à appuyer puisque bon nombre d'activités citées dans la LOI constitue déjà des champs d'action pour les plateformes présentes à la réunion.

GUELELE Arsène, représentant de la Plateforme pour la Gestion Durable des Forêts (PGDF) a proposé qu'un comité de suivi et évaluation de la lettre d'intention de CAFI soit mis en place. CAFI devrait aussi prévoir le renforcement des capacités de la société civile dans tous les domaines pris en compte dans la lettre d'intention. Une vulgarisation de la lettre de CAFI serait aussi nécessaire dans la mesure où les acteurs surtout au niveau local ne connaissent pas encore le contenu de la Lettre d'Intention ni certaines réformes sectorielles en cours.

Dans le même ordre d'idée, KIYINDOU YOMBO Nina de l'OCDH a proposé l'élaboration d'un plan de communication pour la vulgarisation la mise en œuvre de la Lettre d'Intention CAFI à l'image de ce qui existe pour l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) signé entre le Congo et l'Union européenne.



Vue

participants

des

Commencée à 10h30, la réunion a pris fin à 17 heures.

1.3. Choix des piliers prioritaires pour chaque plateforme

Les plateformes se sont ensuite concertées entre elles pour définir leurs priorités d'intervention et d'action en rapport avec les jalons de la lettre d'intention. Le tableau ci-dessous reprend les propositions principales des représentants présents.

Plateforme	Pilier de CAFI	Thématique	Actions
PGDF	Gouvernance forestière et gestion durable des forêts	<p>Renforcement des capacités des communautés locales et des populations autochtones (CLPA) dans le suivi de l'utilisation des ressources naturelles.</p> <p>Développement des approches de monitoring en temps réel efficaces et réalistes.</p> <p>Formulation de propositions concrètes pour des réformes législatives à travers le plaidoyer.</p>	<p>Suivi et accompagnement et implication des CLPA</p> <p>Observation indépendante externe des forêts</p> <p>Participation au comité de lecture et plaidoyer pour les réformes législatives</p> <p>Plaidoyer sur la note de position des organisations de la société civile sur l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE)</p> <p>Suivi des directives nationales d'aménagement des forêts</p> <p>Suivi sur les impacts négatifs d'exploitation des ressources naturelles</p>

Cette réunion a été financée par le programme UK Aid du gouvernement britannique. Cependant, les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement britannique.



			Plaidoyer sur l'adoption des normes Participation dans l'élaboration de la norme
CACO-REDD	Agriculture durable	Sensibilisation sur la loi agricole et des textes d'application	Plaidoyer sur l'élaboration de la loi agricole et ses textes d'application en lien avec la REDD+
	Promotion du bois énergie durable et des énergies renouvelables	Cadre juridique sur le bois énergie	Plaidoyer pour la mise en place d'un cadre juridique sur la loi énergie et énergie renouvelable au Congo Vulgariser des techniques de l'agroforesterie et renforcer les capacités des CLPA sur ces questions
	Aménagement du territoire	Sensibilisation des CLPA sur la loi sur l'aménagement du territoire et ses textes d'application.	Plaidoyer sur l'élaboration des textes d'application sur la loi d'aménagement de territoire Plaidoyer sur l'implication de CACO-REDD dans le processus de l'élaboration d'un cadre juridique sur les HVC et HSC (tourbières) Suivi de l'identification des HSC et HVC Suivi des nouvelles affectations des terres au niveau du bassin alluvial du fleuve Congo
ITIE et Publiez Ce Que Vous Payez	Gouvernance des secteurs mines, hydrocarbures et infrastructures Sécurisation du foncier rural	Les activités de prospection et d'exploitation sont réalisées conformément aux principes définis dans le jalon 3.1, notamment sur les	Suivi des illégalités

		<p>dispositions relatives à la compensation des impacts biodiversité et carbone.</p> <p>Le cadre de concertation inclusif (Gouvernement, secteur privé, société civil et partenaires techniques et financiers) est mis en place et identifie des solutions permettant de réduire l'impact, direct et indirect, des activités minières et pétrolières sur les ressources forestières et les zones de tourbière.</p> <p>Les mesures correctives définies par le Conseil d'administration de l'ITIE en juin 2018 sont mises en œuvre dans les délais impartis.</p> <p>Un mécanisme de recours et de résolution des conflits fonciers est mis en place et est opérationnel. Celui-ci fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation annuelle en vue d'améliorer la performance du processus d'aménagement du territoire et de consolider les acquis de la gouvernance foncière.</p>	<p>Suivi des contributions déterminées au niveau national (CDN)</p> <p>Suivi des réformes (code des mines, de forêt et la législation)</p> <p>Suivi ITIE et Forêts</p> <p>Suivi de la stratégie de l'aménagement du territoire</p> <p>Plaidoyer</p> <p>Etude et Enquête</p> <p>Renforcement des capacités et de la communication</p> <p>Suivre la mise en œuvre des activités du jalon 6</p> <p>Participer à l'élaboration du texte réglementaire</p> <p>Contribuer à la promotion de l'ITIE et sa mise en œuvre au Congo</p> <p>Suivre la mise en œuvre du code de transparence</p> <p>Participer au cadre de concertation inclusif</p>
--	--	--	--

		Le système national d'affectation des terres est révisé, le plan national d'affectation des terres et le schéma directeur d'affectation des terres sont élaborés, validés et mis en œuvre dans une approche participative.	
RENAPAC	Sécurisation du foncier rural	Un texte spécifiant les droits fonciers coutumiers des populations autochtones est pris.	<p>Mener des actions de plaidoyer pour que le texte soit adopté</p> <p>Participation au processus d'élaboration du texte</p> <p>Veiller à la mise en application de ce texte</p>
Observatoire Indépendant des Tourbières	<p>Un statut juridique spécial est assigné à la zone de tourbière (repartis sur les départements de la Likouala, Sangha, Cuvette et Plateau)</p> <p>Les forêts HSC et HVC sont définies et identifiées</p> <p>Nouvelles affectations, tous secteurs confondus, sont réalisées à compter de 2020</p> <p>Une cartographie nationale de tous les « contrats d'utilisation des terres » (cadastre) est produite et mise à la disposition du public</p>		<p>Consultation et dialogue avec les communautés concernées des départements de la Likouala, Sangha, Cuvette, et Plateau. NB : des rapports à l'issue des consultations et dialogues seront transmis au Gouvernement, au CAFI et aux autres partenaires</p> <p>Plaidoyer et suivi du processus d'assignation du statut juridique spécial des zones de tourbières</p> <p>Sensibilisation sur le statut juridique spécial assigné aux zones de tourbières</p>

	<p>La loi foncière adoptée par le gouvernement permet de s'assurer qu'un mécanisme de recours et de résolution des conflits fonciers est mis en place et est opérationnel.</p>		<p>Suivi des travaux de balisages et de cartographie des zones de tourbières.</p> <p>Consultation et dialogue avec les communautés concernées par les forêts à HSC et HVC.</p> <p>Plaidoyer et suivi du processus d'élaboration du cadre juridique concernant les forêts à HSC et HVC.</p> <p>Suivi des travaux de cartographie des forêts à HSC et HVC.</p> <p>Consultations préalables des communautés en zones humides de la partie septentrionale, du bassin du Kouilou-Niari et de la littorale côtière.</p> <p>Transparence et suivi du processus d'affectation des terres en zones humides.</p> <p>Suivi du contrôle préalable des usages en zones rurales concernées.</p>
--	--	--	---

Partenaires techniques et financiers internationaux pour les éventuels appuis

Partenaires techniques	Partenaires financiers
<ul style="list-style-type: none"> ▪ EFI ▪ Fern ▪ Greenpeace ▪ Well Grounded ▪ ClientEarth ▪ CIDT ▪ Transparency International ▪ Coalition Publiez ce que vous payez ▪ WRI ▪ WWF ▪ ACBEF 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CAFI ▪ Fonds de l'Union européenne pour le Développement ▪ GIZ ▪ CEEAC ▪ DFID ▪ Banque d'Afrique pour le Développement ▪ NEPAD ▪ CICOS ▪ Agence Française de Développement ▪ Programme des Nations Unies pour le Développement (Small grant programme) ▪ FAO

Participants

Noms et Prénoms	Structures	Fonctions
MBEMBA Jasmin	CACO- REDD	Vice-Président
GUELELE KOUEME Arsène	Réseau National des Populations Autochtones du Congo (RENAPAC)	Chargé des finances
MOUNDZOUNGUELA. N	CACO-REDD	Président
ASSEN ONTSOUON	CAGODEC	Président

KIYINDOU YOMBO Nina	OCDH	Chargé des programmes
KALENGA Marie-Ange	Fern	Responsable de campagnes
MOUNZEO Christian	RPDH	Coordonnateur national
NGANGA Jean	RENAPAC	Coordonnateur
NTSIETE Alban	OCDH	Secrétaire
MBOURRA Brice	CACO REDD	SRFP
LAKI LAKA Laurent	CACO REDD	Président
PREUSS Amarys	CAFI	Chargée d'Appui à la Présidence de CAFI et à la coordination du Gouvernement